

INSTALLATEUR EN EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Le CTM Installateur en Equipements Electriques a été élaboré en étroite collaboration avec les organisations professionnelles pour former des ouvriers(ères) qualifié(e)s pouvant travailler en autonomie, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, d'un chef d'atelier ou du chef d'entreprise du secteur du bâtiment. Ce diplôme a aussi un rôle de passerelle pour accéder aux diplômes supérieurs du secteur Génie Electrique (BTM et BM).

OBJECTIFS

Déterminer l'outillage, le matériel et les matériaux nécessaires pour effectuer les travaux prévus.

Procéder à la dépose et à l'évacuation des anciens équipements, en respectant les règles de gestion des déchets de l'entreprise.

Procéder à l'installation, au raccordement et à la mise en service des appareillages posés, en vérifiant que les paramètres de fonctionnement sont cohérents avec les normes constructeurs et la réglementation en vigueur.

Intervenir en cas de panne d'une installation (déterminer la cause du dysfonctionnement, effectuer la réparation et vérifier le bon fonctionnement de l'installation après son intervention).

Assurer également un premier contact à caractère commercial auprès du client.

DUREE DE LA FORMATION – DELAI D'ACCES

Le délai moyen d'accès à la formation se situe entre 1 et 6 mois. La formation se déroule sur 2 années en alternance – aménagements possibles : se renseigner au Centre de Formation Marcel Rudloff.

TARIFS

Le coût de la formation est intégralement pris en charge par l'OPCO de l'entreprise dans le cadre du Contrat d'Apprentissage.

MODALITES DE LA FORMATION

- Contrat d'apprentissage
- L'effectif des classes est compris entre 6 et 24 apprentis (en groupes de 12 maximum pour les travaux pratiques)
- La durée moyenne par année de formation est de 10 alternances de 7 jours en présentiel.

MODALITES DE VALIDATION

Les évaluations finales se présentent sous forme d'épreuves ponctuelles écrites, orales et d'épreuves pratiques.
Délivrance d'un diplôme de niveau 3.

CTM CERTIFICAT TECHNIQUE DES METIERS RNCP N°34417

PUBLICS ET CONDITIONS D'ACCES

Etre titulaire du CAP Electricien (dérogations possibles : se renseigner auprès du Centre de Formation Marcel Rudloff).

Public « contrat d'apprentissage » :

Autres publics : nous consulter.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.



LIEU ET DATE

Lieu : La formation se déroule au Centre de Formation d'Apprentis Marcel Rudloff à Colmar.

Dates : Communiquées lors de l'inscription au CFA

CONTACTS

Centre de Formation d'Apprentis Marcel Rudloff
2 rue des Papeteries 68000 COLMAR

Rodolphe BIRLING
Responsable des relations jeunes-entreprises
03 89 21 57 44

developpeur.cfamr@orange.fr

Secrétariat : 03 89 21 57 40
secretariat.cfamr@orange.fr

Site internet : www.cfa-colmar.com



PROGRAMME

MODULES PROFESSIONNELS

- Mise en Service et Maintenance
- Courant Faible
- Electrotechnique
- Mathématiques / Gestion
- Technologie Electricité
- Schéma
- Dessin Industriel et Bâtiment
- Accompagnement Projet Professionnel
- Etude Mathématique et Scientifique

METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation effectuée prioritairement en présentiel.
- Pédagogie par objectifs.
- Méthodes actives utilisées : travaux de groupes, exposés, visites d'entreprises, simulations...
- Alternance Entreprise / Centre de Formation.

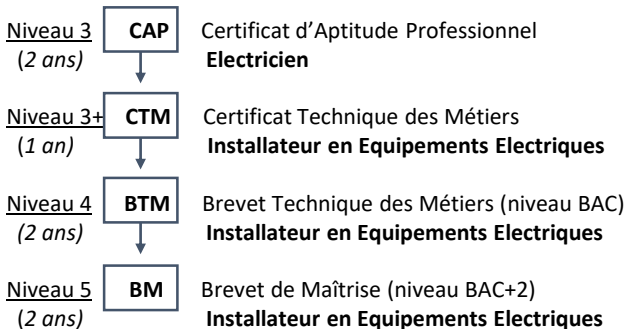
MODALITES D'EVALUATION

- Situations d'évaluations formatives :
- exercices pratiques
 - présentations orales
 - expressions écrites

INTERVENANTS

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants diplômés et d'experts professionnels.

FILIERE ELECTRICITE AU CFA MARCEL RUDLOFF



Pour la poursuite d'études en dehors de l'établissement, se référer à :
<https://www.onisep.fr>

MODULES GENERAUX

- Communication
- Langue Vivante Etrangère (Allemand)

EQUIPEMENT TECHNIQUE

- Ateliers d'expérimentation, de mise en service et d'habilitation.
- Salles informatiques, tableaux interactifs, vidéoprojecteurs, accès à internet.
- Espace de travail numérique (Net YPAREO)

LES PLUS DE L'APPRENTISSAGE

- Contrat de travail rémunéré en fonction de l'âge et de l'année de formation.
- Aide au permis de 500 € (si 18 ans).
- Aide au premier équipement.

Taux de réussite des 3
dernières années

1^{ère} promotion
Session 2021-2022

Taux de satisfaction

92%

Insertion professionnelle :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>

